

AUDIENCES PUBLIQUES SUR LES ÉMISSIONS TOXIQUES
DE LA FONDERIE HORNE
PROPRIÉTÉ DE LA COMPAGNIE GLENCORE plc

MÉMOIRE
PRÉPARÉ PAR

Lawrence jr (Larry) Thériault
135, rue de Saint-Vallier, Gatineau, QC, J8V 3V6
larrytheriault@hotmail.com

Ancien résident de Rouyn-Noranda
DE 1955 À 1978

Ex-employé de la mine Noranda, Unité des Premiers Soins
1972 À 1978

Vérificateur et évaluateur
des projets et programmes d'aide internationaux
incluant des mandats de vérification de fraudes
Agence Canadienne de Développement International (ACDI)
1978 À 2011

MÉMOIRE DÉPOSÉ LE 6 OCTOBRE 2022

Table des Matières

Section 1: Informations pertinentes sur la compagnie Glencore, propriétaire de la Fonderie Horne	3
Section 2 : Fraude et corruption de la Glencore en Europe, en Afrique, en Amérique du Sud et aux États Unis	4
Section 4 : Constat de la pollution de l'air et de l'environnement par la Fonderie Horne	7
Section 5 : Conclusion.....	19
5.1 Principaux constats liés au comportement de la compagnie Glencore :	19
5.2 Principaux constats liés aux problèmes systémiques du secteur minier causés par la faiblesse de la législation du Québec.....	19
5.3 Accommodements dits "raisonnables" au détriment de la santé	20
Section 6 : Recommandations pour le Gouvernement du Québec	21
6.1 Moratoire par décret Ministériel pour le respect des normes de l'OMS et du Québec.....	21
6.2 Surveillance indépendante et continue de la qualité de l'air, de l'eau et de la terre	23
6.3 Glencore imputable des frais de surveillance financés par le gouvernement	24
6.4 Plan sanitaire : Diagnostic de contamination et décontamination de la population.....	25
6.5 Commission parlementaire en vue de modifier la législation du Québec.....	27
Section 7 : Recommandations pour la population de Rouyn-Noranda.....	29
7.1 Prise en charge par la communauté pour la sauvegarde de son économie et de sa santé.....	29

Section 1: Informations pertinentes sur la compagnie Glencore, propriétaire de la Fonderie Horne

Glencore plc est une multinationale anglo-suisse impliquée dans le commerce des matières premières et l'exploitation minière dont le siège social est à Baar, en Suisse. Le siège social du secteur pétrolier et gazier de Glencore est localisé à Londres et est enregistré à Saint Helier, Jersey.

Son Fondateur est Marc Rich. La compagnie a été créée en 1974. Elle œuvre dans 35 pays et comprend 135,000 employés. En 2015, Glencore s'est classée dixième dans la liste Fortune Global 500 des plus grandes entreprises du monde. En juillet 2022, c'est le plus grand négociant en matières premières au monde. La Compagnie Glencore est devenue corporation publique en 2011 sous le règne de Ivan Glasenberg, PDG de 2002 à 2021.

Glencore Canada est l'une des filiales de Glencore. Les deux entreprises fondatrices de Glencore Canada, Mines Noranda Ltd et Falconbridge Nickel Mines Limited, ont été fondées dans les années 1920. Fusionnées en 2005, elles seront achetées en 2006 par Xstrata, qui sera acquise à son tour par Glencore en 2013. La Fonderie Horne était jadis détenue par Mines Noranda Ltd.¹

Le nouveau PDG de Glencore, Gary Nagle, ancien camarade de classe d' Ivan Glasenberg a déclaré :

« Malgré les défis permanents de Covid-19, 2021 a été une année extraordinaire pour Glencore, reflétant une demande croissante pour nos métaux et des produits énergétiques, un BAIIA ajusté record et la transition vers un nouveau leadership. »

« Dans le contexte solide des matières premières et en tirant parti de la combinaison unique de nos matières premières de transition et énergétiques, parallèlement à la portée et à l'échelle mondiales de nos activités de marketing, le Groupe a enregistré une augmentation de 84 % de l'EBITDA² ajusté à 21,3 milliards de dollars. Le marketing a réalisé une autre performance solide, avec un EBIT³ ajusté en hausse de 11 % à 3,7 milliards de dollars, tandis que des résultats pluriannuels ou records les prix élevés de bon nombre de nos produits de base, ont soutenu le bond de 118 % de l'EBITDA ajusté de l'industrie à 17,1 milliards de dollars. Revenu net attribuable aux porteurs de capitaux propres était de 5,0 milliards de dollars. »

¹ <https://www.glencore.ca/fr/Who-we-are/Our-history>

² L'EBITDA est l'abréviation de bénéfice avant intérêt, impôts, dépréciation et amortissement

³ L'EBIT est l'abréviation de bénéfice avant intérêt et impôts

Section 2 : Fraude et corruption de la Glencore en Europe, en Afrique, en Amérique du Sud et aux États Unis

Sur le site internet de Glencore⁴ on retrouve ce qui suit :

2.1 “Glencore a résolu les enquêtes précédemment divulguées par les autorités des États-Unis, du Royaume-Uni et du Brésil sur certaines de ses activités passées liées à la corruption, et à des enquêtes américaines liées à la manipulation du marché. Glencore a coopéré à ces enquêtes.

2.2 Aux termes des résolutions américaines, Glencore paiera des pénalités de 700 706 965 \$ pour résoudre les enquêtes sur la corruption et de 485 638 885 \$ pour résoudre les enquêtes sur la manipulation du marché par le ministère de la Justice (« DOJ ») et la Commodity Futures Trading Commission (« CFTC »). De ce montant, 165 930 959 dollars seront crédités sur d'autres questions parallèles, y compris au Royaume-Uni, de sorte que le montant net à payer aux autorités américaines devrait être de 1 020 414 891 dollars. Les accords de plaidoyer conclus par Glencore International AG et Glencore Ltd. avec le DOJ prévoient chacun la nomination d'un contrôleur de conformité indépendant pour une période de trois ans afin d'évaluer et de surveiller le respect des accords par la société et d'évaluer l'efficacité de son programme de conformité et de contrôles internes.

2.3 Glencore Energy UK Limited a également indiqué qu'elle plaidera coupable aux accusations portées par le Serious Fraud Office (« SFO ») du Royaume-Uni dans le cadre de son enquête sur la corruption. L'amende à payer sera déterminée à l'issue d'une audience de détermination de la peine actuellement prévue le 21 juin 2022.

2.4 Glencore a en outre accepté de payer 39 598 367 dollars en vertu d'une résolution signée avec le Bureau du procureur fédéral brésilien (« MPF ») dans le cadre de son enquête sur la corruption au sein du Groupe.

2.5 Glencore ne prévoit pas actuellement que le montant à payer au titre de la résolution britannique entraînera une différence significative entre le montant total payé pour les résolutions américaines, britanniques et brésiliennes et la provision de 1.5 milliard de dollars enregistrée dans les résultats de l'exercice 2021 de la Société.”

2.6 Les dirigeants de Glencore ont reconnu leurs "pratiques inacceptables" et leurs "inconduites identifiées dans ces enquêtes"

2.7 Voici ce que le magazine Forbes écrivait sur les dirigeants de Glencore en mai 2022 :
*May 26, 2022 [Bribery Scandal To Cost Glencore \\$1.1 Billion, While Billionaire Execs Avoid Blame—For Now](#)*⁵

⁴ <https://www.glencore.com/investigations>

⁵ <https://www.forbes.com/profile/ivan-glasenberg/?sh=79d145743d63>

<<Commodities trading giant Glencore International has admitted to a decade-long scheme of bribery and market manipulation and will pay \$1.1 billion in criminal fines, while its cadre of billionaire traders go free.>>

<<Marc Rich, (Glencore founder) the legendary commodities trader, fled the United States for Europe in 1983 after being indicted for trading Iranian oil during the 1979 hostage crisis and evading \$50 million in taxes. From Switzerland, Rich continued to operate Marc Rich & Co. until selling the trading house to his protégés in 1994. By the time President Bill [Clinton pardoned Rich](#) on his last day in office in 2001, the company had been renamed Glencore International. Rich died in 2013, age 79, a billionaire and a free man—an example that Glencore’s next generation of fat cats now seek to follow.>>

By [Christopher Helman](#) Forbes Staff

Traduction Française :

Le scandale de la corruption coûtera 1,1 milliard de dollars à Glencore, tandis que les dirigeants milliardaires évitent le blâme - pour l'instant. Le géant du négoce de matières premières Glencore International a admis avoir commis une décennie de corruption et de manipulation du marché et paiera 1,1 milliard de dollars d'amendes pénales, tandis que son groupe de commerçants milliardaires sera libre.

Marc Rich, le légendaire négociant en matières premières, a fui les États-Unis pour l'Europe en 1983 après avoir été inculpé pour le commerce du pétrole iranien pendant la crise des otages de 1979 et pour avoir éludé 50 millions de dollars d'impôts. Depuis la Suisse, Rich a continué à exploiter Marc Rich & Co. jusqu'à la vente de sa compagnie de courtage à ses protégés en 1994. Au moment où le président Bill Clinton a gracié Rich lors de son dernier jour de mandat en 2001, la société avait été rebaptisée « Glencore International ». Rich est décédé en 2013, à l'âge de 79 ans, milliardaire et homme libre - un exemple que la prochaine génération d'administrateurs cupides de Glencore cherche maintenant à suivre.

Par : Christopher Helman Forbes Staff

2.8 Celui qui a succédé à Marc Rich, est Ivan Glasenberg qui fut le CEO de Glencore de 2002 à 2021. Il s'est retiré en Suisse juste avant les conclusion des jugements de fraudes et corruption mentionnés dans les rubriques précédentes. Il a une fortune estimée à plus de \$7.7 milliards de dollars⁶.

[Ivan Glasenberg - Forbes](#)

2022-09-21 · Ivan Glasenberg \$7.7B \$71M (0.93%) Real Time Net Worth as of 9/21/22 #276 in the world today Photo by Simon Dawson/Bloomberg Ivan Glasenberg holds the largest individual stake...

 Images



Conclusion de la section 2

La raison pour laquelle cette section 2 fait partie du mémoire est qu'il est nécessaire que le Gouvernement et la population comprennent que la compagnie Glencore a un passé et un présent de corruption et de fraude qui font en sorte qu'il est impossible de négocier des arrangements ou accommodements raisonnables en matière de conformité à des normes environnementales.

⁶ <https://www.therichest.com/celebnetworth/celebrity-business/men/ivan-glasenberg-net-worth/>

Section 3 : Non-conformité de la Glencore aux normes environnementales dans différents pays

3.1 La compagnie Glencore division minière est reconnue à travers le monde pour ses manquements graves sur la pollution de l'environnement. L'article décrit dans Suisse Info est un exemple concret de ce qui se passe en Afrique⁷. Deux groupes non gouvernementaux suisses ont accusé le négociant et mineur de matières premières basé en Suisse, Glencore, de continuer à polluer l'air et le sol autour des mines près de la ville de Kolwezi, dans le sud de la République démocratique du Congo (RDC).

3.2 Néanmoins, le rapport a révélé que l'ampleur et le nombre d'incidents de pollution de l'air et du sol restent élevés. Les auteurs ont déclaré qu'à la fin du mois de mai 2018, les niveaux de poussière à Kolwezi et dans la ville voisine de Luilu se situaient entre 150 et 300 microgrammes par mètre cube, et atteignaient 500 microgrammes sur les routes d'accès à la mine. La limite quotidienne moyenne fixée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) est de 50 microgrammes. Donc Glencore dépassait 10 fois la norme.

3.3 Le rapport indique que les champs des agriculteurs situés à proximité des mines ont été contaminés à plusieurs reprises par divers polluants. De nombreuses victimes avaient été indemnisées pour les mauvaises récoltes mais attendaient toujours une indemnisation pour les dommages durables causés à leurs sols. Glencore n'a pas divulgué la composition exacte des substances émises dans deux cas, ont déclaré les ONG.

3.4 Les ONG ont accusé Glencore de ne pas reconnaître immédiatement sa responsabilité dans les problèmes d'environnement et de droits de l'homme, et de n'apporter des améliorations qu'après la pression des partenaires locaux.

3.5 « Cela montre que les mesures volontaires des entreprises ne suffisent pas. Peu de choses se passent sans la pression des organisations non gouvernementales et de la société civile. Les problèmes sont abordés à contrecœur et les mesures de prévention sont insuffisantes ».

3.6 Suite aux révélations dans les soi-disant «Paradise Paper⁸» d'accords douteux conclus par des sociétés de matières premières basées en Suisse (Glencore), le ministre suisse de la Justice a déclaré que le pays - historiquement indifférent à la réglementation du secteur - avait besoin d'une nouvelle législation pour obliger ces sociétés à Jouer selon les règles. Glencore est la seule compagnie de Suisse étant identifié dans le Paradise Paper.

⁷ https://www.swissinfo.ch/eng/politics/business-and-human-rights_glencore-accused-of-environmental-pollution-in-drc/44574658

⁸ https://en.wikipedia.org/wiki/List_of_people_and_organisations_named_in_the_Paradise_Papers#cite_ref-Chenoweth_137-0

3.7 "Si le secteur ne parvient pas à respecter ses propres règles, alors il a besoin d'une réglementation étatique", a déclaré la ministre de la Justice Simonetta Sommaruga au journal SonntagsZeitung dans une interview⁹.

3.8 Les gouvernements étrangers s'aperçoivent que l'industrie minière n'a pas une feuille de route qui démontre leur capacité à s'autoréguler d'où l'obligation par les gouvernements locaux de réglementer ces corporations.

Section 4 : Constat de la pollution de l'air et de l'environnement par la Fonderie Horne

L'ensemble des données référencées dans cette section proviennent d'investigation de journalistes publiés par Radio-Canada en 2022. Les sources mentionnées dans ces articles sont fiables (sources : gouvernementales, de la Glencore, de scientifiques reconnues). Voici un sommaire des informations pertinentes :

4.1 Il a été démontré que les opérations de la Fonderie Horne ne respectent pas les normes d'émission polluantes depuis des décennies et que l'entreprise n'a subi aucune conséquence pécuniaire ou autre face aux dégâts causés à la santé des citoyens et à l'environnement. Ceci a eu des conséquences documentées sur la santé de la population du secteur de Rouyn-Noranda, tel que décrit dans l'étude du Comité arrêt de Rouyn-Noranda dont le document a été déposé le 17 décembre 2019¹⁰.

4.2 La Fonderie Horne rejette au moins 23 contaminants différents dans l'air de Rouyn-Noranda¹¹, notamment des métaux, des gaz, de l'acide et des particules de plusieurs tailles. Plusieurs atteignent des quantités inégalées au Québec. C'est ce que révèle une analyse de Radio-Canada à partir des nouvelles données dévoilées par le ministère fédéral de l'Environnement.

4.3 Santé de la Population de Rouyn-Noranda hypothéquée

Une étude récente de la santé publique¹² a déjà démontré que la population de Rouyn-Noranda a des risques accrus de cancer du poumon à cause de son exposition aux émissions d'arsenic et de cadmium et que ces deux contaminants ne sont pas les seules substances cancérigènes émises par la fonderie.

⁹ https://www.swissinfo.ch/eng/politics/paradise-papers-fallout_swiss-justice-minister-calls-for-commodities-crack-down/43669572?utm_campaign=teaser-in-article&utm_source=swissinfoch&utm_medium=display&utm_content=0

¹⁰ <https://reseauvigilance.ca/>

¹¹ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1898316/fonderie-horne-contaminants-metaux-arsenic-nickel-plomb>

¹² <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2875-risque-cancerigene-concentrations-arsenic-cadmium-air-rouyn-noranda.pdf>

Estimations des risques de cancer du poumon lié à l'arsenic

Statu quo	de 13 à 554 cas de cancer du poumon de plus par million d'habitants
Exposition à 50 ng/m ³	diminution de 36 % du risque
Exposition à 20 ng/m ³	diminution de 44 % du risque
Exposition à 3 ng/m ³ (norme québécoise)	diminution de 48 % du risque

Source : INSPQ

4.4 Les enfants sont gravement touchés par cette pollution

En 2019, une étude de la santé publique sur des enfants du quartier proche de la fonderie a montré qu'ils avaient jusqu'à **40 fois plus d'arsenic dans leurs ongles**,¹³ par rapport à un groupe témoin non exposé aux rejets polluants. En effet, à l'automne 2018, la santé publique régionale a mené un dépistage du plomb, du cadmium et de l'arsenic chez les jeunes enfants qui vivent dans le quartier Notre-Dame, adjacent à la fonderie. Les résultats indiquent que ces enfants sont 3,7 fois plus exposés à l'arsenic, un cancérigène reconnu, que des enfants qui ne sont pas exposés à des sources industrielles d'arsenic.

« Des résultats extrêmes, jusqu'à 40 fois plus élevés que la moyenne de la population témoin et n'ayant pas pu être attribués à d'autres sources environnementales d'arsenic que celles provenant de Glencore Fonderie Horne, ont également été mesurés. »

— Une citation de La Direction régionale de la santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue

4.5 La pire qualité de l'air au Québec est à Rouyn-Noranda

En 2021, pour une troisième année de suite, le centre-ville de Rouyn-Noranda a remporté la palme de la plus mauvaise qualité de l'air de la province,¹⁴ qui tient compte des particules dans l'air et du dioxyde de soufre.

4.6 De son côté, le chercheur de l'Université de Montréal Dominic Ponton a trouvé du thallium en forte concentration dans des lacs jusqu'à 35 kilomètres de la fonderie. La chair des poissons et leur foie avaient des concentrations élevées de ce métal, explique-t-il à Radio-Canada¹⁵. Une de ses hypothèses pointe vers la combustion de matériel électronique à la fonderie. Les restrictions de consommation s'appliquent aussi aux chasseurs. Dans une étude de 2013, la santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue a estimé que dans un rayon de 50 kilomètres autour de la fonderie, manger 200 grammes du rein d'un orignal équivaut à ingérer 1,7 fois la dose annuelle de cadmium recommandé.

4.7 La prudence s'impose, dit la santé publique, puisque le métal lourd, rejeté dans

¹³ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1898316/fonderie-horne-contaminants-metaux-arsenic-nickel-plomb>

¹⁴ selon l'indice du ministère de l'Environnement du Québec

¹⁵ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1899469/fonderie-horne-environnement-pollution-rouyn-noranda-metaux>

l'atmosphère par la fonderie, est absorbé par les plantes, qui sont consommées par l'original.



Les reins des orignaux sont contaminés au cadmium dans un rayon de 50 kilomètres de la fonderie.¹⁶

« Ce que nous pouvons affirmer, c'est que les orignaux autour de Rouyn-Noranda présentent des concentrations beaucoup plus élevées de cadmium dans leurs reins que les orignaux des autres régions du Québec ou ailleurs dans le monde. »

— Une citation de la Direction de la santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue.

4.8 L'inventaire national des rejets de polluants¹⁷, qui vient de dévoiler les données de 2021, prouve que l'usine de Glencore a expulsé dans l'air un total de 212 tonnes de métaux, dont 10 tonnes de nickel, la plus grande quantité de toutes les industries du Québec.

4.9 Ces contaminants sont transportés par des particules (poussières ou gouttelettes), elles-mêmes rejetées à des niveaux très importants dans l'air, pour un total de plus de 1500 tonnes l'an dernier, soit une moyenne de 4 tonnes par jour.

4.10 Selon Environnement Canada, de nombreuses études ont établi un lien entre les particules et la recrudescence de diverses formes de maladies du cœur et de troubles respiratoires tels que l'asthme, la bronchite et l'emphysème.

4.11 Quantités rejetées dans l'air en 2021 par la Fonderie Horne

Substance ▲	Tonnes
Acide sulfurique	8,4
Antimoine	2,0

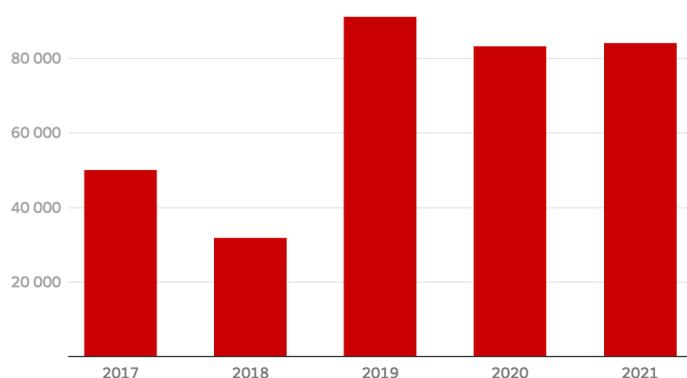
¹⁶ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1308254/metal-toxique-abats-viande-original-consommation>

¹⁷ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1898316/fonderie-horne-contaminants-metiaux-arsenic-nickel-plomb>

Substance ▲	Tonnes
Argent	0,2
Arsenic	36,5
Cadmium	0,8
Chrome	6,4
Cobalt	0,1
Cuivre	97,4
Dioxyde de soufre (SO2)	14472,0
Manganèse	0,3
Mercure	0,1
Nickel	9,9
Particules PM10	228,9
Particules PM2,5	211,4
Particules PST	1072,9
Plomb	54,5
Sélénium	6,7
Zinc	39,4

4.12 La Fonderie Horne a reçu, en cinq ans, plus de 340 000 tonnes de déchets industriels dangereux, venus d'aussi loin que la Russie, Singapour et le Brésil. Le modèle d'affaires de l'entreprise ne repose pas seulement sur le concentré de cuivre et le recyclage de vieux appareils électroniques.

Tonnes de matières dangereuses reçues par la Fonderie Horne pour être recyclées, chaque année, entre 2017 et 2021



4.13 Parmi les fournisseurs de déchets de la fonderie, on trouve l'entreprise russe Nor Nickel, qui a très mauvaise réputation depuis un épisode de pollution qui a coloré rouge sang une rivière de l'Arctique en 2020¹⁸. Cette même année, la compagnie russe a acheminé 8193 tonnes de boues et de résidus contenant des métaux à l'usine de Rouyn-Noranda.



La compagnie russe Nor Nickel a envoyé 9320 tonnes de boues et de résidus chargés de métaux, classés matières dangereuses, à la Fonderie Horne en 2020 et 2021.

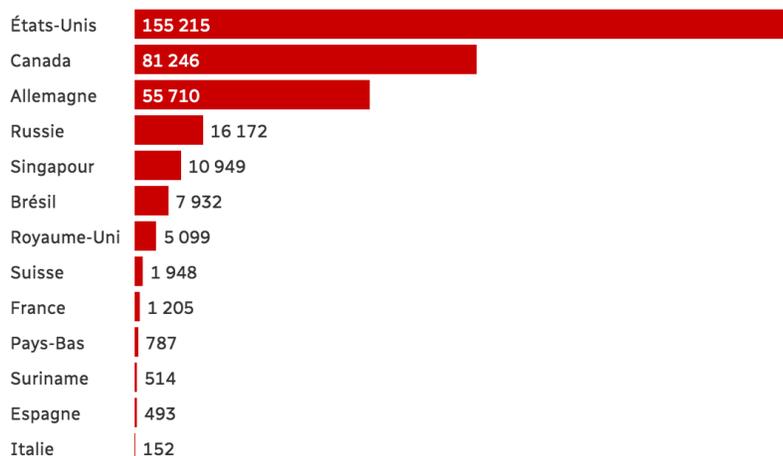
PHOTO : AFP / IRINA YARINSKAYA

¹⁸ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1709480/russie-catastrophe-ecologique-norilsk-nickel-poutine>

4.14 Selon une liste des matières dangereuses résiduelles envoyée par la Fonderie Horne au ministère de l'Environnement du Québec, ces déchets sont codés E03-9.0-S, ce qui signifie qu'ils pourraient être contaminés par des BPC, un produit chimique synthétique persistant dans l'environnement. En 2020, près de 3000 autres tonnes du même type de déchets sont aussi arrivées en provenance de Moscou. Selon Radio-Canada, ces boues et résidus contenaient 14 % de plomb.

4.15 La multinationale suisse Glencore, propriétaire de la fonderie, affirme que toutes ses importations de Russie ont cessé depuis plusieurs mois. Mais bien d'autres pays alimentent l'usine de Rouyn-Noranda.

Provenance et tonnage de l'ensemble des matières dangereuses reçues par la Fonderie Horne pour recyclage entre 2017 et 2021



4.16 On voit que sur les cinq années de 2017 à 2020, la fonderie a reçu 155 000 tonnes de matières dangereuses des États-Unis, 81 000 du Canada et 100 000 du reste du monde. Les déchets recyclés correspondent à près de 15 % des intrants dans la production de la Fonderie Horne.

4.17 L'entreprise explique que ses opérations extraient de la valeur de tous les intrants reçus. Ces déchets sont en effet intégrés dans le réacteur de la fonderie avec les autres concentrés provenant de mines. Tout est chauffé à 1250 degrés pour en retirer du cuivre et des métaux précieux.



Le concentré et les matériaux recyclés sont fondus dans le réacteur de la Fonderie Horne.

PHOTO : YOUTUBE/FONDERIE HORNE

4.18 Le modèle d'affaires de la Horne est de plus en plus dépendant des intrants d'outre-mer à la suite des fermetures des mines de cuivre en Amérique du Nord, explique le porte-parole de Glencore, Alexis Segal. Nous visons donc à traiter le plus de produits recyclés possible et à traiter tous les concentrés de cuivre disponibles.

« *Nous n'envisageons pas de changer de modèle d'affaires.* » — Une citation de Alexis Segal, porte-parole de la Fonderie Horne. L'entreprise souhaite au contraire augmenter la part de matériaux recyclés dans [son] procédé.

4.19 Une multitude de déchets

Parmi la multitude de déchets recyclés à la Fonderie, la liste obtenue par Radio-Canada montre la présence de résidus d'usinage, de rebuts issus d'eaux usées, de la ferraille et même du charbon contaminé au cyanure. On remarque également des BPC dans les boues et résidus.

Principaux déchets dangereux reçus à la Fonderie Horne pour être recyclés en 2020 et 2021

Matière dangereuse reçue	Total en tonnes
Métaux ou composés métalliques	211 089
Sables de fonderie	37 323
Boues et résidus contenant des métaux (pourraient contenir BPC > 50 mg/kg)	17 049
Scories	16 809
Charbon activité usé contaminé au Cyanure	12 087
Poussières métalliques (pourraient contenir BPC > 50 mg/kg)	9 914
Anodes et cathodes usées	9 615
Boues et résidus contenant des métaux	8 687
Matières issues du démontage d'ordinateurs, circuits imprimés, écrans...	5 865
Cendres	3 284
Solides ou boues inorganiques générés par les systèmes d'épuration des eaux de procédé ou des eaux usées	3 171

4.20 L'arsenic et le cadmium rejetés par la Fonderie Horne ont été récemment établis comme la cause d'excès de cancer du poumon à Rouyn-Noranda.



L'entreprise SIMS M+R GMBH en Allemagne fournit la Fonderie Horne en déchets à recycler.

PHOTO : YOUTUBE/SIMS BERGKAMEN RECYCLING SOLUTIONS

Une pratique autorisée par Québec

Le gouvernement du Québec a accordé une autorisation à la Fonderie Horne « pour l'utilisation de déchets contenant des métaux, y compris des déchets dangereux, dans le procédé de smeltage ».

L'attestation d'assainissement signée par le ministère de l'Environnement indique que « les déchets utilisés comme matière première dans le procédé doivent l'être pour leur teneur en cuivre et/ou en métaux précieux ». Glencore assure respecter cette clause.

4.21 Déchets des uns, trésor des autres

Il s'agit de valorisation de déchets, explique Jean-François Boulanger, professeur en métallurgie extractive des éléments critiques et stratégiques à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT). Tant qu'il y a du cuivre à l'intérieur, ça peut les intéresser. Ce sont les impératifs économiques qui vont dicter.

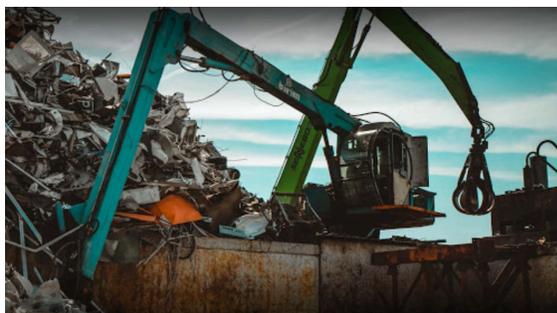
« *Les déchets des uns peuvent devenir le trésor des autres.* »

— Une citation de Jean-François Boulanger, professeur en métallurgie extractive des éléments critiques et stratégiques à l'UQAT. Il explique que plus les intrants sont contaminés et plus le client doit payer une pénalité à la Fonderie Horne. Ce sont des revenus supplémentaires pour l'opérateur de la fonderie, mais lui doit gérer les problèmes qui viennent avec ça, qu'ils soient opérationnels ou environnementaux.

Des chercheurs ont récemment découvert [de nouveaux contaminants dans l'environnement de Rouyn-Noranda](#), des terres rares issues de la combustion d'appareils électroniques, qui ne font l'objet d'aucun contrôle et d'aucune norme.

4.22 Jusqu'à 20 % d'arsenic dans ces déchets

En 2020, un total de 44 clients ont livré l'ensemble des 700 000 tonnes de concentrés et sous-produits métallurgiques traités par la fonderie.



L'entreprise allemande BERNHARD WESTARP GMBH & CO. KG fournit la Fonderie Horne.
PHOTO : BERNHARD WESTARP GMBH & CO. KG

4.23 Si la plupart ont fourni des matières contenant moins de 1 % d'arsenic, on trouve des concentrations beaucoup plus élevées, jusqu'à 19,6 %.

4.24 À titre de comparaison, la Chine interdit l'importation de concentrés de cuivre contenant plus de 0,5 % d'arsenic. Mais [le Canada et le Québec ne légifèrent pas en la matière](#). Ainsi, la Fonderie Horne de Glencore a fait affaire en 2018 avec 10 clients sur 46 qui ont fourni des concentrés avec plus de 0,5 % d'arsenic, dont un qui a atteint une concentration de 6,2 %. Un professeur propose d'imposer une limite à la quantité d'arsenic traité par la Fonderie Horne.

4.25 La majorité de l'arsenic qui entre à la Fonderie Horne et se retrouve dans l'atmosphère

provient initialement des concentrés de cuivre traités par la fonderie. Il s'agit de concentrés dits « complexes » puisqu'ils contiennent d'autres métaux, tels que l'arsenic et le cadmium.

4.26 Selon le professeur au département de génie chimique de Polytechnique Montréal, Patrice Chartrand, ¹⁹il y a une corrélation entre l'arsenic intrant et l'arsenic émis. C'est-à-dire qu'on peut s'attendre à ce que plus les concentrés ont un pourcentage élevé.

4.27 C'est ce qui pourrait, selon lui, expliquer la grande variabilité dans les concentrations d'arsenic dans l'air à Rouyn-Noranda. Par exemple, la station de mesure la plus proche de la fonderie a enregistré en novembre 2018 une concentration maximale de 1040 nanogrammes d'arsenic par mètre cube (NG/M3), mais la moyenne mensuelle basée sur 7 échantillons était de 198,79 NG/M3 et la médiane de 26 NG/M3.

4.28 Selon la firme McKinsey & Company, seules cinq fonderies dans le monde traitent des concentrés ayant de hautes teneurs en arsenic : la Fonderie de Rouyn-Noranda, une en Namibie, une en Chine et deux au Chili (dont celle d'Alto Norte, qui appartient aussi à Glencore).

4.29 Des déchets hautement contaminés venus d'autres usines de Glencore

En croisant les données des deux documents il a été constaté que les intrants chargés à 19,6 % d'arsenic étaient des matières dangereuses provenant d'une adresse de Glencore à Toronto. Le deuxième en concentration, à 3,9 %, était encore une fois des matières dangereuses, cette fois en provenance de Glencore en Russie.



Les matières dangereuses recyclables sont entreposées dans la partie est du site industriel.

PHOTO : RADIO-CANADA / THOMAS GERBET

4.30 En 2020, 52 % de l'arsenic acheminé à la Fonderie Horne provenait de trois clients, dont Glencore lui-même.

¹⁹ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1434939/fonderie-horne-professeur-limiter-quantite-arsenic-rouyn-noranda>

4.31 Quand on parle de l'électrification des véhicules, et de toute notre société, ça va prendre des quantités faramineuses de cuivre. Des gens anticipent qu'on va manquer de cuivre, explique Jean-François Boulanger. Ce cuivre doit venir de mines et les mines qui produisent des concentrés propres ou verts sont de plus en plus rares.

4.32 Le professeur Chartrand de Polytechnique abonde dans le même sens. Il estime que les concentrés traités sur le marché mondial contiennent de plus en plus d'arsenic.

4.33 « *Ils vont avoir de moins en moins accès à des concentrés de qualité comme à peu près tout le monde. C'est un facteur mondial, pas juste la Horne.* »

— Une citation de Patrice Chartrand, professeur au Département de génie chimique de Polytechnique Montréal

4.34 Par ailleurs, les concentrés ayant des concentrations élevées en arsenic ne sont pas alimentés tels quels, ils sont mélangés, explique Glencore, afin d'avoir une concentration en arsenic qui soit toujours la même. Ça n'empêche toutefois pas la Fonderie Horne de rejeter plus d'arsenic dans l'atmosphère de Rouyn-Noranda d'une année à l'autre. En 2021, les rejets ont plus que doublé par rapport à l'année précédente.

4.35 Glencore promet de moderniser la Fonderie Horne d'ici 2032

Les employés présents au Centre des congrès de Rouyn-Noranda ont appris que l'entreprise compte investir 1,5 milliard de dollars dans la fonderie de cuivre, d'ici 2032. La compagnie a expliqué aux employés qu'aucun dollar supplémentaire ne sera dépensé si une menace de fermeture plane au-dessus de la fonderie²⁰ !!!

4.36 Avis d'infractions du Ministère de l'environnement

81 avis de non-conformité à la Loi sur la qualité de l'environnement ont été formulés en Abitibi-Témiscamingue en 2021. Une hausse de 23 % par rapport à 2020, où 62 avis avaient été délivrés.

²⁰ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1901499/fonderie-horne-rencontre-employes-inquiets-investissement>

Nombre d'avis de non-conformité environnementale en Abitibi-Témiscamingue :

Année	Nombre d'avis de non-conformité
2021	81
2020	62
2019	N.D
2018	133

Source : Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Comme l'année précédente, la Fonderie Horne de Rouyn-Noranda est l'entreprise ayant reçu le plus grand nombre d'avertissements, soit cinq.

Section 5 : Conclusion

5.1 Principaux constats liés au comportement de la compagnie Glencore :

- 5.1.1 La compagnie Glencore a fait l'objet de multiples condamnations des Cour de justice dans le monde. En effet, elle a été reconnue coupable de fraude et de corruption dans plusieurs pays et continents du monde et a dû payer des milliards de dollars américains en dédommagement.
- 5.1.2 Le modèle d'affaires adopté par la compagnie Glencore, relié aux opérations de la fonderies Horne, soit la fusion de matières dangereuses importées de plusieurs pays dans le monde dont la Russie, a eu des conséquences environnementales désastreuses au niveau de pollution de l'air, de la contamination des eaux et des sols du secteur de Rouyn-Noranda;
- 5.1.3 De plus, cette pollution a eu des conséquences néfastes sur la santé de la population de Rouyn-Noranda ainsi que la flore et la faune dans un rayon de 50 km. Ce constat a été abondamment documenté dans plusieurs études. La santé de la population est actuellement menacée par les opérations de la Fonderie Horne eu égard que les normes de pollution ne sont pas respectées et sont dépassées largement.
- 5.1.4 Les opérations de la Fonderie Horne ont donné lieu à plusieurs avis d'infractions du Ministère de l'environnement du Québec qui n'ont rien donné à ce jour ainsi que les interventions et conférences de presse des politiciens depuis plusieurs décennies ;
- 5.1.5 Glencore promet de moderniser ses équipements d'ici 2032 mais menace ses employés lors d'une conférence qu'aucun dollar ne sera dépensé si une menace de fermeture plane au-dessus de la fonderie !!!

5.2 Principaux constats liés aux problèmes systémiques du secteur minier causés par la faiblesse de la législation du Québec

- 5.2.1 Les redevances insignifiantes que les compagnies minières ont payées à l'État jusqu'à présent, c'est-à-dire le peuple du Québec, sont démesurées par rapport à leurs profits colossaux. Ceux-ci dépassent largement les retombées économiques liées aux emplois créés et l'activité économique générée dans les régions concernées. De plus, si on soustrait à ces retombées les coûts reliés à la dépollution et les coûts supplémentaires sur la santé des populations ainsi que la diminution de l'espérance de vie, dans certains cas, nous obtenons un portrait financier et humain déficitaire pour la population du Québec.
- 5.2.2 Les minières au Québec ayant transgressé les normes et ayant fait fi des nombreux avis du Ministère de l'environnement n'ont payé que des amendes sporadiques et insignifiantes.

5.2.3 La surveillance des émissions polluantes par les compagnies minières est inadéquate et non objective. Les données ne sont pas fiables et ne sont pas rapportées de façon systématique et continue en ce qui a trait aux mesures du degré de pollution de l'air, des eaux et des sols.

5.2.4 Le processus de surveillance continu du Ministère de la santé publique par rapport au monitoring de la santé des populations régionales soumises à la pollution de l'air, de l'eau et des sols par les compagnies minières est absente.

5.2.5 Le processus de surveillance du Ministère de l'environnement afin de s'assurer que les compagnies minières se conforment aux normes d'émissions polluantes se limite à des vérifications sporadiques donnant lieu à des constats d'infraction pour la plupart du temps sans conséquence pécuniaire dissuasive.

5.3 Accommodements dits "raisonnables" au détriment de la santé

5.3.1 La raison pour laquelle la section 2 fait partie du mémoire est qu'il est nécessaire que le Gouvernement et le public comprennent que la compagnie Glencore a un passé et un présent qui fait en sorte que l'on ne peut négocier des arrangements ou accommodements raisonnables en matière de conformité à des normes environnementales qui nuisent à la santé d'une population.

5.3.2 De plus, compte tenu de leur position financière exceptionnelle, de leur passé et présent en matière de fraudes et de corruption, il est impensable que la population du Québec, via son gouvernement, subventionne la Glencore de quelque manière que ce soit pour la mise à niveau des équipements de la Fonderie Horne afin de respecter les normes environnementales établies. Elle continue d'importer des matières dangereuses (intrants) de plusieurs pays contenant des BPC et des taux de 19.5% d'arsenic et elle a été prise sur le fait, en novembre 2018, soit la station de mesure la plus proche de la fonderie avec une concentration de 1040 nanogrammes d'arsenic par mètre cube (NG/M3), soit 347 fois la norme!!! Peu importe la norme qui sera négociée ou accordée par le gouvernement pour soi-disant sauver 500 emplois, le fait est que Glencore empoisonne la population de Rouyn-Noranda puisque la surveillance continue et objective n'existe pas et que les lois et amendes sont insignifiantes et non dissuasives.

Section 6 : Recommandations pour le Gouvernement du Québec

6.1 Moratoire par décret Ministériel pour le respect des normes de l'OMS et du Québec

6.1.1 Responsabilité du Gouvernement du Québec quant au respect des normes de l'OMS et du Québec – un moratoire

Un moratoire doit être mis en place étant donné l'urgence de protéger la santé de la population de Rouyn-Noranda qui est déjà endommagée et en péril de l'être davantage. En effet, le gouvernement du Québec doit prendre ses responsabilités afin de faire respecter la norme ou le seuil de tolérance d'émission des métaux lourds dans l'air établi par l'OMS et la province de Québec de 3 nano particules d'arsenic par m³ d'air. **De plus, les normes associées aux autres métaux lourds, doivent également être respectées.** Cette dernière catégorie semble avoir été oubliée par le Ministère de la Santé Publique et son Ministre considérant ses déclarations récentes. Il n'est pas éthique que le Gouvernement actuel tente de déléguer ou transférer à la population de Rouyn-Noranda une décision sur ce qui est acceptable ou non à travers un sondage ou un débat public dont la population est présentement déchirée entre un choix économique lié aux emplois de la Fonderie Horne vs la santé de la population. Le gouvernement du Québec a le devoir de protéger sa population sans compromis.

6.1.2 Suspension des activités de la fusion des intrants importés considérés matières dangereuses

Par conséquent, ledit moratoire consiste à ordonner à la compagnie Glencore, via un décret Ministériel, de **suspendre temporairement seulement ses activités reliées aux intrants dangereux qui génèrent une pollution au-dessus des normes de l'OMS** (soit la fusion des intrants importés des autres pays et du Canada liés à la catégorie « matières dangereuses ») jusqu'à ce que la compagnie Glencore révise le modèle d'affaires de la fonderie Horne, qu'elle modifie les processus et les équipements de celle-ci lui permettant ainsi de se conformer aux normes environnementales établies. Ceci n'empêchera pas la Division Horne de Glencore de continuer les autres activités de fusion non liées à la catégorie des matières dangereuses ;

6.1.3 Pas de subventions du Gouvernement pour la mise à niveau de la Fonderie Horne

Eu égard aux profits énormes que la compagnie Glencore a généré depuis des décennies et sa position financière actuelle exceptionnelle dans le monde, le gouvernement doit s'abstenir de subventionner quoique ce soit au niveau du renouvellement des équipements de la Fonderie Horne incluant des avantages fiscaux. Ceci irait à l'encontre du gros bon sens et des intérêts des contribuables du Québec.

Glencore International Financial Summary

Select year **2022** ▾

Revenue \$203.4B

Assets \$127.5B

Profits \$5B

[Sources](#)

Related People & Companies

 **Ivan Glasenberg**
Board Member

[View Profile](#) →

Extrait du magazine Forbe : \$5 US milliards de profit en 2022 avec des revenus de \$203 milliards US et \$127 milliards US d'actifs.

6.1.4 Décret incluant l'obligation de Glencore de rémunérer une partie des employés de la Horne impliqués dans les opérations de fusion des intrants « matières dangereuses » pendant la période de moratoire

Durant cette période de mise à niveau, le Gouvernement doit inclure dans son décret ministériel, l'obligation de la compagnie Glencore de continuer à rémunérer la partie des employés de la Fonderie Horne impliquée dans les opérations de fusion des intrants hautement toxiques qui dépassent les normes que même la Chine interdit. Ceci désamorcera les divisions parmi la population de Rouyn-Noranda déchirée par des intérêts économiques vs la santé. Si la Glencore refuse parce qu'elle annonce la fin des opérations de sa fonderie, les gouvernements du Québec et du Canada devront s'impliquer afin de défrayer les coûts de relocalisation et /ou de formation vers un autre emploi des travailleurs touchés pendant la période de transition nécessaire. Ils devront leur assurer, durant cette transition, des prestations d'urgence non remboursables équivalentes à leur salaire régulier. De plus, la ville de Rouyn-Noranda devra faire sa part et dispenser temporairement de taxes foncières lesdits employés. Il est hyper important de protéger ces employés qui ne sont pas responsables de cette situation et désamorcer ainsi les divisions et tensions sociales qui pourraient surgir dans la population.

6.2 Surveillance indépendante et continue de la qualité de l'air, de l'eau et de la terre

6.2.1 Projet pilote de prise en charge par la communauté locale

Le gouvernement du Québec, à titre de projet pilote et dans un contexte de prise en charge par la communauté, devrait financer l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) afin qu'elle puisse procéder à l'acquisition des équipements spécialisés de surveillance continue de la pollution qui émane de la Fonderie Horne dans le secteur de Rouyn-Noranda ainsi que les autres compagnies minières implantées près des autres villes de la région. Pourquoi l'université du Québec? Parce que c'est une institution indépendante, crédible et surtout perçue comme indépendante par la population de Rouyn-Noranda et les autres municipalités de la région. Elle jouit d'une expertise reconnue dans le secteur minier et détient des infrastructures de type laboratoires et équipements connexes. Ce financement devra comprendre aussi le coût des techniciens de laboratoires qui seront impliqués dans le monitoring continu. Il est clair que le Gouvernement et la population ne sont plus en mesure de se fier à l'industrie minière pour s'autoréguler.

6.2.2 L'UQAT - financement des recherches de solutions de réduction des émissions polluantes et du mécanisme de surveillance continue

L'UQAT reçoit actuellement des subventions de la Glencore pour la recherche de procédés de fusion plus efficace et moins polluant. Ces subventions sont normalement jumelées avec des subventions gouvernementales avec un facteur multiplicatif de 3 à 4 fois les sommes amassées dans le privé.

Ces programmes de recherche, selon le recteur de l'UQAT, sont gérés de façon indépendante de la Glencore et des institutions gouvernementales au niveau des données recueillies et des rapports émis. L'UQAT n'a pas de comptes à rendre à la Glencore ni aux institutions publiques gouvernementales à l'exception de la communication des résultats et des recommandations correspondantes qui émanent de leurs recherches.

Dans un contexte où la Glencore a créé une situation de crise sanitaire dans le secteur de Rouyn-Noranda, il va de soi qu'elle devra augmenter de façon significative ses contributions par rapport à la découverte des solutions et mécanismes de réduction des émissions toxiques. Pour ce qui du gouvernement du Québec et du Fédéral, il sera nécessaire qu'ils contribuent également significativement aux efforts de recherches de l'UQAT pour : a) le bien de la santé des populations; b) l'amélioration des procédés de transformation de l'industrie minière en général; c) ainsi que pour la sauvegarde de l'environnement.

Pour ce qui est du volet "surveillance continue" des émanations toxiques de tous les métaux lourds de la fonderie Horne qui sera désormais géré par l'UQAT, son financement devra provenir directement du Gouvernement du Québec et faire l'objet de vérifications indépendantes périodiques par une firme comptable professionnelle reconnue en matière de vérification et d'évaluation intégrée de processus dont le mandat sera de revoir l'efficacité et l'efficacité des processus de surveillance, l'intégrité de la collecte de données, la qualité et la

calibration périodiques des équipements utilisés, la suffisance et pertinence des contrôles internes et la qualité des rapports soumis aux autorités compétentes (rapport complet, soumis à temps, données exactes, analyse des écarts et recommandations).

Il va de soi que le Gouvernement du Québec, via le décret ministériel susmentionné, sera remboursé par la Glencore par rapport au financement des opérations de surveillance continue de l'UQAT ainsi que le coût des équipements pour des raisons évidentes d'imputabilité. Ce volet, au niveau budgétaire et financier, doit être à part des activités de recherches susmentionnées afin de garantir une indépendance complète dudit mécanisme de surveillance.

6.2.3 L'université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) un choix logique

L'UQAT est l'institution publique la mieux positionnée pour gérer un tel mandat ayant déjà des infrastructures et laboratoires en place ainsi qu'une expertise interne tel que mentionné auparavant. Elle sera en mesure d'opérer de façon efficace et efficiente le système et les équipements de surveillances pouvant capter toute la gamme des métaux lourds.

6.2.4 Équipements de surveillance adéquats

L'UQAT avec ses experts, devront également être en mesure de s'assurer que les équipements de surveillance soient en nombre suffisant, disposés aux endroits appropriés et suffisamment sophistiqués pour capter les émissions de tous les métaux lourds nocifs pour la santé des humains, de la faune et de la flore.

6.3 Glencore imputable des frais de surveillance financés par le gouvernement

6.3.1 Établissement d'un fond de réserve pour l'UQAT financé par le gouvernement et remboursé par la Glencore

Tel que mentionné ci-dessus, la compagnie Glencore est responsable et doit être imputable de la pollution qu'elle génère. Elle a l'obligation de rembourser le gouvernement par rapport aux coûts suivants que cette dernière financera à l'UQAT :

Une avance du Gouvernement de 2 millions \$ à l'UQAT serait appropriée dans les circonstances afin qu'elle soit en mesure de se procurer, dans les plus brefs délais, les équipements de surveillance nécessaires qui sont estimés à \$ 1 million de dollars.

De plus, \$ 1 million de dollars de réserve servira au démarrage du processus de surveillance lié aux coûts de laboratoire comprenant la rémunération des professionnels et techniciens requis. L'UQAT sera en mesure de créer une expertise unique qui pourra être disséminée et servir éventuellement dans les autres régions du Québec, du Canada et à l'internationale dans le cadre de la sauvegarde de l'environnement et le combat des changements climatiques.

6.3.2 Responsabilité d'agir du Ministère de l'Environnement quant aux résultats de surveillance

Suite à la période du moratoire décrite à la rubrique 6.1.1 et 6.1.2, advenant que les rapports périodiques futures des résultats de surveillance, acheminés par l'UQAT au Ministère de l'Environnement et au Ministère de la Santé publique, indiquent des dépassements par rapport aux normes de l'OMS et du Québec, lesdits ministères devront agir de façon diligente et sans délais. La population s'attend à ce que le Ministère de l'environnement émette immédiatement des avis d'infractions avec des amendes significatives. Dans l'éventualité de récidive, le gouvernement devra procéder en plus à un nouveau décret de fermeture des opérations polluantes (interdiction de fusion des intrants de la catégorie matière dangereuse explicité auparavant) jusqu'à ce que des mesures correctives, au niveau des processus de fusion et des équipements de la compagnie minière impliquée soient mise en place. **Il s'agit ici d'une politique de tolérance zéro.** Ceci est impératif pour discipliner l'industrie minière comme l'avait souhaité René Lévesque en 1960²¹ et 1976 ²² lors d'une réunion avec les mineurs de la Noranda. Il avait déclaré, en pointant du doigt les cheminées de la Fonderie Horne : « il faudra les civiliser un jour » en faisant allusion aux dirigeants de la Noranda.

6.4 Plan sanitaire : Diagnostic de contamination et décontamination de la population

6.4.1 Plan de monitoring et de diagnostic de la population

Le Gouvernement du Québec via son Ministère de la Santé Publique devra établir un plan de monitoring et de diagnostic systématique du taux de contamination aux métaux lourds de la population de Rouyn-Noranda.

6.4.2 Diagnostic et l'analyse du niveau de contamination aux métaux lourds de la population

A) La méthode de détection la plus efficace selon la littérature scientifique est la méthode d'analyse d'échantillons de cheveux. Les méthodes d'analyse classiques utilisées pour l'analyse des traces de métaux sont : i) la Spectrométrie d'Absorption Atomique (SAA), ii) la Spectrométrie à Émission Optique sur Plasma à Couplage Inductif (ICP-OES) et iii) la spectrométrie de masse sur plasma à couplage inductif (ICP-MS). Comparée à la spectrométrie d'absorption, l'ICP-MS est plus rapide, plus précise et plus sensible. La spectrométrie de masse à plasma à couplage inductif, ou ICP-MS (en anglais : *Inductively Coupled Plasma Mass Spectrometry*), est un type de spectrométrie de masse capable de détecter les métaux et plusieurs non-métaux à des concentrations très faibles.

²¹ <https://www.richarddesjardins.com/filmographie/trou-story.html> (voir déclaration René Lévesque à 41m35sec)

²² <https://ici.radio-canada.ca/ohdio/premiere/emissions/region-zero-8/segments/chronique/117488/histoire-mine-noranda-mobilisation-cpern-pollution>



Un spectromètre Varian pour ICP-MS

B) Cette activité pourrait également être déléguée et gérée à l'UQAT en collaboration avec la Direction régionale de la santé publique de Rouyn-Noranda. Ceci pourrait se faire en plusieurs étapes et débiter par un échantillonnage statistique déterminé par les experts en statistiques de l'UQAT.

C) Un comité de médecins de la Direction régionale de la santé publique de Rouyn-Noranda devrait être mis sur pied pour s'assurer de la collecte adéquate des cheveux des sujets à évaluer et à être transmis au Lab de l'UQAT. Par la suite, ce comité pourra coordonner le suivi du traitement des patients qui auront été identifiés dans les rapports de résultats de l'UQAT comme dépassant les normes de contamination aux métaux lourds selon l'OMS.

D) L'UQAT sera responsable de l'analyse des échantillons de cheveux via un spectromètre Varian pour ICP-MS tel que décrit ci-dessus.

E) Le Centre de toxicologie du Québec a démontré dans des cas précis qu'elle n'avait pas la compétence d'effectuer ces tests. En effet, deux laboratoires indépendants ont diagnostiqué, chez des sujets de Rouyn-Noranda, un taux de contamination pour plus de 16 types de métaux lourds dépassant significativement les normes de l'OMS alors que le centre de toxicologie du Québec n'avait diagnostiqué aucun dépassement. **Il est impératif que l'UQAT, en collaboration avec la Direction régionale de la santé publique, gère le processus de diagnostic et qu'il soit indépendant et surtout perçu indépendant par la population et de surcroît près de la région et de sa communauté.**

6.4.3 Plan de décontamination des personnes contaminées géré par la Santé publique régionale
Un plan de décontamination des personnes touchées par un résultat dépassant les normes de l'OMS devra être mis sur pied afin d'assurer un protocole de traitement de décontamination qui s'impose pour ces personnes, soit par la chélation ou autres méthodes reconnues. Il est clair que ce mandat sera celui de la Direction Régionale de la santé publique de Rouyn-

Noranda.

6.4.4 Contribution des médecins de R-N

Tel que mentionné ci-dessus, les médecins du secteur de Rouyn-Noranda faisant partie dudit Ministère de la santé publique devront être mandatés à ce sujet.

6.4.5 Plan de surveillance de la contamination de la faune, des eaux et de la terre

Le Ministère de l'environnement et des ressources naturelles devront également établir un plan de monitoring et de diagnostic du taux de contamination par les métaux lourds de la faune de la région de Rouyn-Noranda en collaboration avec la santé publique quant à des recommandations reliées à la consommation humaine de la chair des animaux sauvages et des poissons contaminés. De plus, le Ministère de l'Environnement devra mettre en place un processus systématique et continue de surveillance de la contamination des eaux et des sols de la région de Rouyn-Noranda.

6.5 Commission parlementaire en vue de modifier la législation du Québec

Une commission parlementaire devrait être mise sur pied afin de réviser la législation du Québec en matière de pollution liée à l'exploitation des ressources minières et le traitement ou la fusion des matières dangereuses importées de d'autres pays afin d'identifier les problèmes systémiques et les conséquences de les importer ou pas au Canada. Les objectifs de la Commission seront de réviser en profondeur ce qui suit :

6.5.1 Paiements de redevances par les compagnies minières

Le gouvernement a récemment révisé les redevances liées²³ à l'élimination des matières résiduelles. Si on regarde ce qui s'est passé et se passe dans l'exemple de Rouyn-Noranda et dans un rayon de 50 km, les résidus de la Fonderie Horne sont toujours présents dans les lacs, les rivières, la flore et les sols. Les redevances payées par les compagnies minières doivent être à un niveau suffisant, significatif, juste et équitable compte tenu des profits énormes des dites compagnies. Ces profits sont démesurés en comparaison des retombées économiques positives reliés aux emplois créés dans les régions concernées moins les coûts liés à la dépollution et les coûts supplémentaires liés aux conséquences négatives sur la santé des personnes contaminées par la pollution des mines. Ces éléments ne font pas partie de la structure de barèmes de paiements de redevances de l'industrie minière. Si on prend l'exemple de la compagnie Glencore,²⁴ elle a payé dans le passé des sommes substantielles en Afrique et en Australie liées à la destruction de récoltes de fermiers, la contamination des eaux et des sols mais pas au Québec. Selon les données de l'Institut de la statistique du Québec, la valeur brute des ressources minières exploitées au Québec a atteint 10,9 milliards de dollars en 2019 et

²³ <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/quebec-augmentera-les-redevances-pour-l'elimination-de-matieres-residuelles-39580>

²⁴ <https://www.agenceecofin.com/compagnie/0207-67480-rdc-glencore-a-payé-593-millions-en-impôts-et-redevances-au-gouvernement-en-2018>

10,7 milliards en 2018. À titre de comparaison, les « revenus miniers » du gouvernement ont atteint 279 millions de dollars en 2019-2020, soit 2,5 % de la valeur brute ce qui est nettement insuffisant.

6.5.2 Surveillance continue, amendes dissuasives et décret ministériel

Il est nécessaire que :

6.5.2.1 la surveillance de la qualité de l'air, de l'eau, des sols ainsi que la santé de la population et la faune soit faite de manière continue et adéquate via des institutions et des personnes compétentes, objectives et indépendantes ayant à leur disposition l'équipement et les budgets requis;

6.5.2.2 les amendes pour non-conformité émises par le Ministère de l'Environnement fassent l'objet d'une refonte complète afin qu'elles soient suffisamment élevées et dissuasives envers les compagnies exploitantes non conformes. Elles devraient être encore plus sévères pour les compagnies récidivistes et surtout celles qui ont déjà été condamnées par des Cours de Justice au Canada et à l'étranger comme c'est le cas pour la Glencore depuis les 4 dernières décennies! Donc il s'agit d'appliquer le principe du pollueur- payeur pour les dégâts causés et l'application de mesures disciplinaires exemplaires pour ceux qui le méritent.

6.5.2.3 le Gouvernement impose un arrêt des opérations par décret ministériel d'une entreprise qui dépasse de façon répétée les normes de pollution de l'air établies jusqu'au moment où la compagnie prenne les mesures correctives appropriées selon des experts indépendants et objectifs du milieu.

6.5.3 Problème des « claims » et des forages miniers dans les zones touristiques et de villégiature

Il y a une prolifération des claims et des forages miniers au Québec qui continuent de se multiplier sur nos territoires sans aucune évaluation environnementale ni consultation publique. Il faut revoir les règles actuelles afin de protéger nos zones touristiques, les lacs et nos milieux naturels hautement valorisés. En Abitibi, 40 % du territoire est sur prétention minière ou claims minier. C'est énorme et disproportionné. La législation doit être revue et mise à jour avec l'implication et la collaboration des Ministères suivants : le Ministère de l'Énergie et des ressources naturelles, le Ministère de la Forêt, Faune et Parc ainsi que les Ministères de l'Environnement et lutte contre les changements climatiques sans oublier le Ministère du Tourisme. Un Comité interministériel doit être mandaté pour régler cette problématique au Québec. La politique et les procédures d'émission des claims miniers, dans un contexte où la question de l'environnement et de la protection des zones touristiques et de villégiature est devenue prioritaire pour les citoyens du Québec, ne doit pas être pris à la légère et laissée dans les mains de groupes de pressions locales. Ceci donnera lieu forcément à des incohérences et mauvaises décisions à travers la province. Le Gouvernement a reçu des citoyens le mandat de protéger leur environnement d'une manière cohérente, logique et éthique. Il y a des milliers de claims qui devraient être annulés et remboursés aux

récipiendaires dans la province. Donc ce volet d'annulation de claims non justifiés doit se faire de façon sérieuse et systématique en fonction des intérêts supérieurs de la population.

Section 7 : Recommandations pour la population de Rouyn-Noranda

7.1 Prise en charge par la communauté pour la sauvegarde de son économie et de sa santé

Actuellement, il y a un éveil de la population sur le fait que la santé des enfants du secteur de Rouyn-Noranda a été altérée et qu'elle continue de l'être de même que celle des adolescents, des adultes et des personnes âgées. La conséquence de ceci est multiple et inclut l'économie de la région. Ici on se doit d'exclure de cette équation économique les 500 emplois de la Fonderie Horne de Glencore qui n'est plus le cœur de l'économie de la région. Les personnes qui occupent ces emplois peuvent facilement être réembauchés, le cas échéant ou si nécessaire par l'industrie eu égard aux nombreux postes vacants dans la région. Les dommages collatéraux de cette compagnie au passé plus que douteux depuis sa création, contribue actuellement directement aux dommages collatéraux, suivants :

- a) les sommes astronomiques qui seront nécessaire pour la décontamination des sols et des eaux du secteur de Rouyn-Noranda dans un rayon de 35 à 50 km selon les études scientifiques publiées;
- b) les professionnels de la santé et des universités, c'est-à-dire les cerveaux de la région qui menacent de quitter la région et créer ainsi un momentum d'exode de sa population (selon un article du devoir) ;
- c) les familles de l'extérieur qui ne voudront plus s'établir dans la région par peur de compromettre la santé de leurs enfants accentuant ainsi un problème de pénurie de main-d'œuvre existant;
- d) la diminution de la valeur marchande des résidences privées et commerciales; et
- e) la perte d'efficacité des personnes malades étant contaminées par les métaux lourds qui ne contribueront plus, à leur plein potentiel, à l'essor économique de la région et qui ajouteront aux coûts récurrents du système de santé publique.

Donc au niveau macro-économique, la population de Rouyn-Noranda sera déficitaire si elle accepte un compromis avec la Glencore afin de leur donner des délais pour se conformer à la norme pour l'arsenic qui, rappelons-le, n'est qu'un seul des nombreux éléments de contamination des humains dans ce secteur. Il ne faut pas oublier les autres métaux lourds.

Comment peut-on penser négocier des normes de santé d'une population déjà affectée avec une compagnie qui a fait l'objet de nombreux jugements de fraudes et de corruption dans de nombreux pays dans un contexte où nous n'avons pas de données actualisées indépendantes et objectives sur le degré de contamination aux différents métaux lourds dans l'organisme physiologique de la population de Rouyn-Noranda?

Comment peut-on négocier des normes dans un contexte où il n'y a pas de système de surveillance continue et indépendant des émanations toxiques de la Glencore qui a dépassé la norme 347 fois dans le passé sur un seul élément connu, soit l'arsenic?

Le problème d'empoisonnement des travailleurs et des populations à proximité des minières existe depuis le début du siècle précédent. Les gouvernements n'ont pas fait leur travail au niveau de la protection de leur citoyens affectés depuis plus de 120 ans et ni les élus de la ville de Rouyn-Noranda.

Les Organismes Non Gouvernementaux (ONG) en Suisse et en Afrique concluaient ce qui suit (voir rubrique 3.5) :

« Deux groupes non gouvernementaux suisses ont accusé le négociant et mineur de matières premières basé en Suisse, Glencore, de continuer à polluer l'air et le sol autour des mines près de la ville de Kolwezi, dans le sud de la République démocratique du Congo (RDC). Les auteurs ont déclaré qu'à la fin du mois de mai 2018, les niveaux de poussière à Kolwezi et dans la ville voisine de Luilu en Afrique se situaient entre 150 et 300 microgrammes par mètre cube, et atteignaient 500 microgrammes sur les routes d'accès à la mine. La limite quotidienne moyenne fixée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) est de 50 microgrammes (dépassement de 10 fois la norme. »

*« Cela montre que les mesures volontaires des entreprises ne suffisent pas. **Peu de choses se passent sans la pression des organisations non gouvernementales et de la société civile.** Les problèmes sont abordés à contrecœur et les mesures de prévention sont insuffisantes ».*

Conclusion

Dans l'éventualité que le gouvernement ne mette pas en place les recommandations du présent mémoire concernant la protection de la santé de la population de Rouyn-Noranda, ce qui est fort probable, les leaders de la société civile, devront envisager former une association à but non lucratif avec une charte fédérale²⁵. En effet, grâce à cette entité juridique, ils seront en mesure de procéder, dans un premier temps, à une campagne d'information sur la situation macro-économique du secteur de Rouyn-Noranda. Celle-ci a énormément évolué vers le secteur tertiaire depuis 50 ans, la rendant ainsi marginalement dépendante des emplois liés à la Fonderie Horne de Glencore.

25

 [Charte de l'Association des Citoyens de Rouyn-Noranda intoxiqués aux métaux lourds.docx](#)

Deuxièmement et en parallèle, d'obtenir des fonds suffisants, via une plateforme de financement participatif, afin de procéder le plus rapidement possible, au diagnostic de contamination de la population par les métaux lourds en impliquant des laboratoires indépendants tel que l'UQAT.

Troisièmement de se doter des équipements de surveillance continu avec les professionnels qui auront la responsabilité de les opérer et de documenter les dépassements des émanations toxiques de la Horne (voir 6.2.2 et 6.2.3).

Quatrièmement, de **développer la filière légale pour ceux qui auront des effets adverses confirmés de leur santé physique.**

À la lumière des déclarations récentes du Premier Ministre Legault, du Ministre de la Santé publique, le Dr Boileau et la Mairesse de Rouyn-Noranda, Diane Dallaire, il semble évident que cette dernière issue sera inévitable.

Dans l'éventualité que la Direction de Glencore ferme partiellement ou complètement la Fonderie Horne et que le Gouvernement du Québec ne mette pas en œuvre les recommandations du présent mémoire, il faudra qu'une pression populaire forte et organisée soit exercée vis-à-vis les gouvernements afin de protéger et supporter financièrement les employés qui seront touchés afin de leur permettre, durant la période de transition qu'ils devront traverser, de se relocaliser, de se former à d'autres emplois compatibles avec leur désir et expérience. Il est impératif que les personnes touchées ne perde pas d'argent. Par exemple, cette pression pourrait être dirigée vers les élus municipaux de Rouyn-Noranda afin de dispenser ces travailleurs des taxes foncières pendant la période de transition. Les gouvernements du Québec et du Canada devront être sollicités afin de défrayer les coûts de relocalisation et /ou de la formation vers un autre emploi des travailleurs touchés ainsi que leur offrir des prestations d'urgence non remboursables équivalente à leur salaire régulier.